



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 21 - Octobre 2020

Edito



Michaëlle RIGODON,
CE UFR Santé
Action sociale

AMPLIFIER LA MOBILISATION FACE À UN GOUVERNEMENT QUI NE VEUT PAS NOUS ENTENDRE

Ni le Ségur de la santé, ni le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, proposé au vote du Parlement par le gouvernement, ne répondent aux attentes des salarié.e.s et aux besoins de la population. La revendication des salarié.e.s de la Santé et de l'Action sociale de l'embauche massive de personnel ne trouve aucune réponse. La prime, bien loin de l'augmentation des salaires exigée, n'est même pas égale pour tous les personnels ! Les fermetures de lits et d'activité continuent alors que les zones « rouges écarlates » et les couvre-feux se multiplient, car les établissements hospitaliers n'ont pas les moyens d'assurer pleinement leurs missions face au COVID 19 !!!

Le rapport Vachey commandé par le gouvernement propose des pistes de financement de la perte d'autonomie avec la création d'une 5^{ème} branche. Cette proposition a été introduite dans le PLFSS de 2021 qui est un véritable affront aux salarié.e.s et un véritable racket des retraité.e.s. !!!

Les patrons des établissements de santé du privé lucratif continuent d'engranger des bénéfices avec notre argent, celui de la Sécurité sociale. Et leur organisation syndicale le MEDEF se frotte les mains des exonérations de cotisations sociales pour encore moins financer la Sécurité sociale.

Je pense très fort à mes collègues des maisons de retraite privées « lucratives », toujours corvéables à merci pour de misérables salaires et au prix de leur santé. Malgré leurs importantes mobilisations, qui continuent, elles et ils ne voient rien venir pour améliorer leurs conditions de travail et assurer un accueil de qualité des personnes âgées qui pourtant paient très cher... Cette situation dramatique engendre une fuite des salarié.e.s que les grands groupes financiers espéraient depuis longtemps pour embaucher plus de CDD (Contrat à Durée Déterminé). Avant mon départ en retraite, déjà 60 % du personnel non qualifié, « faisant fonction », était en CDD, avec un salaire au SMIC !

Oui, cette crise sanitaire et sociale appelle à une rupture : amplifions toutes les mobilisations et appelons toutes et tous les retraité.e.s. à nous rejoindre !

Sommaire

- Élections CNRACL p.2
- Compte-rendu CE UFR des 5 et 6 octobre 2020 p.2-3
- PLFSS 2021 : l'arnaque ! p.4-5
- 25 novembre : journée internationale élimination de la violence à l'égard des femmes p.6
- Samuel PATY, décapité pour avoir enseigné la liberté d'expression p.7
- Suite de l'affaire Geneviève LEGAY p.8
- Geneviève LEGAY, « Celle qui n'était pas sage » p.9
- Tristes disparitions p.10
- Présence de l'UFR aux congrès UFAS et UFSP p.11

ÉLECTIONS CNRACL :

C'est le moment pour exprimer clairement l'attachement à un régime de retraite par répartition à prestation définie !

L'arrêté relatif au renouvellement du conseil d'administration a été récemment publié, les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL auront donc lieu du 1^{er} au 15 mars 2021.

Ce seront des élections déterminantes pour la défense du régime, pour les actives/actifs et retraité.e.s, pour la CGT !

Les candidatures sont à déposer pour le 17 novembre. Le processus interne de la fédération est engagé. La CE de l'UFR a travaillé à solliciter des candidatures de camarades retraité.e.s pour constituer la liste CGT en lien avec la fédération des Services publics.

La CNRACL a envoyé à tous les retraité.e.s ayant donné une adresse courriel, un appel à candidature : pourtant cette démarche n'a pas été validée par le Conseil d'administration !



Les voix CGT seront un point d'appui chez les actives et actifs pour porter nombre de revendications, notamment conserver la catégorie active pour reconnaître un droit au départ anticipé en reconnaissance de la pénibilité !

Pour les retraité.e.s, transformons ces suffrages CGT pour imposer l'augmentation immédiate des basses pensions (la loi le permet), la revalorisation des pensions, la péréquation des mesures salariales des actives et actifs à appliquer aux pensions actuelles.

Pas une minute à perdre, toutes et tous en campagne pour gagner un à un les votes CGT pour le Conseil d'administration de la CNRACL !

Jean-Luc GIBELIN, CE de l'UFR

Compte rendu CE de L'UFR des 5 et 6 octobre 2020



Participant.e.s - Présentiel le 5 octobre :

Hélène MICHAULT, Nicole DEFORTESCU, Marie-Claude ROUAUX, Viviane DEBARGES, Nicole BERNABE, Sylvie BRUNOL, Evelyne BAJART, Jean-Luc GIBELIN, Isabelle LECLERCQ

En visio : Michaëlle RIGODON, Thierry DENNILAULER.

Présentiel le 6 octobre : Hélène MICHAULT, Nicole DEFORTESCU, Marie-Claude ROUAUX, Viviane DEBARGES, Nicole BERNABE, Sylvie BRUNOL, Evelyne BAJART, Dominique GUISTI, Danièle VIGNAL, Marie-Paule POUSSIER, Isabelle LECLERCQ.

En visio : Marceline SEVERAC, Thierry DENNILAULER

Excusé.e.s : Luc MORVAN, Gérard BONNEAU, Charles COULANGES, Bernard FRIGOUT, Raymond NATIVELLE, Jean-Luc HUON

Marie-Ange CARDAN et Régine ROUXEL sont au Congrès de l'UFAS-UFSP pour tenir le stand UFR et intervenir sur la syndicalisation des retraité-es.

Président de séance : Nicole DEFORTESCU

Rapport d'actualité : Isabelle LECLERCQ

Compte rendu : Thierry DENNILAULER

► Actualité

Le rapport présenté par Thierry nous a été envoyé en fin de semaine dernière. Le débat a porté sur la situation sanitaire en France qui ne s'améliore pas avec des décisions gouvernementales qui sont déplorables (Plan « rouge écarlate » en lien avec le fait que le nombre de lits de réanimation n'a pas été

augmenté face aux besoins.) et même qui aggrave la situation comme le PLFSS 2021.

► **La confédération a fait un communiqué de presse au sujet du PLFSS** mais nous souhaiterions une expression et impulsion sur ce sujet de la part de notre fédération : 4 milliards d'euros d'économies sont demandés à l'hôpital public. Le PLFSS 2021 n'est pas à la hauteur des enjeux posés par la crise sanitaire de la Covid-19. Annonce par exemple dans le PLFSS d'un forfait payant pour tout passage aux urgences qui n'aboutit pas sur une hospitalisation !

► **Le rapport Vachey sur la perte d'autonomie est un véritable racket sur les retraité.e.s**, les personnes en perte d'autonomie et les salarié.e.s. Nous devons continuer de porter nos propositions de financement et d'embauche, formation de personnel et développement de l'emploi, reconnaissance des qualifications...

► **Plus que jamais, nous avons besoin de porter notre proposition de Sécurité sociale intégrale.** L'initiative confédérale « 75 ans de la Sécurité sociale » du 7 octobre est relayée en vidéo dans nos territoires : Sylvie BRUNOL et Viviane DEBARGES y participeront pour notre UFR.

► **Le « Ségur » est bien loin des revendications des personnels** (183 euros de prime et pas pour tout le monde), idem pour les effectifs et l'offre de soins.

L'UFR a fait un appel pour la journée d'action du 15 octobre à Paris : nous devons augmenter la mobilisation qui n'est pas à la hauteur des enjeux comme pour la manifestation du 17 septembre, mais c'est un début qu'il faut vraiment amplifier.

➤ **Péréquation rémunération/retraite** : voir avec d'autres fédérations et l'UCR pour lancer une pétition.

➤ **Suites de « l'affaire » de notre camarade Geneviève LEGAY** gravement blessée à Nice lors d'une manifestation : voir l'article emblématique de Médiapart.

➤ **Note envoyée par Luc Morvans sur la laïcité.** Il faudrait la retravailler un peu avant diffusion puisque Macron vient de s'exprimer dans le contexte de la loi sur le « séparatisme »

➤ **Elections CNRACL**

Dans le cadre des élections pour la CNRACL qui approchent à grands pas (du 1^{er} mars au 15 mars 2021) se posent les questions très urgentes des candidatures pour l'élaboration des listes CGT retraité.e.s et actifs/actives et les questions de la campagne et de la communication.

Pour les retraité.e.s, l'enjeu est double, avoir une participation la plus haute possible et que la CGT reste la 1^{ère} organisation syndicale chez les retraité.e.s.

Une première réunion de préparation des élections a eu lieu le 25 septembre à la Fédération, une deuxième doit avoir lieu le 12 octobre et les camarades doivent rencontrer le Bureau fédéral. Nous préparons une note pour Hélène qui résumera notre débat sur ce sujet.

➤ **Candidatures**

La CNRACL a déjà lancé sa campagne en écrivant à chaque retraité.e pour se porter candidat.e pour ce scrutin ! Malheureusement, les candidatures ne sont pas limitées aux seules organisations syndicales malgré la lutte menée par la CGT.

Il faut aboutir rapidement sur les candidatures des acti.ve.f.s et retraité.e.s : le dépôt de la liste commune CGT hospitaliers et territoriaux doit être fait avant le 17/11. Un équilibre est indispensable entre expérience des camarades ayant siégé et nouvelles-nouveaux élu.e.s, surtout qu'il semblerait que très peu de camarades sortant.e.s mettent à disposition leur candidature.

Comme cela avait été réalisé en 2013, nous demandons au Bureau Fédéral d'inviter les administratrices et administrateurs sortant.e.s à la CEF d'octobre pour compléter le bilan de mandat concrétisé par tous les flashs CNRACL réalisés à l'issue de chaque réunion du CA.

➤ **Il est urgent de lancer notre campagne.** Il faut mettre en valeur nos propositions de justice sociale : revalorisation des pensions avec la péréquation

traitement/salaire, catégorie active. Nous devons continuer notre campagne pour notre régime par répartition et à prestations définies face à l'offensive du gouvernement qui dit continuer en 2021 pour nous imposer un régime soi-disant universel au grand rabais pour toutes et tous !

La Fédération doit établir un budget pour la communication. Nous avons besoin de matériel commun à nos 2 fédérations : logos, affiches, dessins, livret et communication CFD (Ensemble, Vie Nouvelle, NVO).

Affiches, tracts et expressions spécifiques pour notre Fédération et notre UFR.

Nous avons commencé une rubrique dans la lettre UFR que nous devons continuer. Nous pourrions préparer un écrit sur CNRACL pour le Perspectives de décembre (à faire pour début novembre). Il y aura un article en début d'année prochaine dans Vie nouvelle.

➤ **Compte-rendu du comité général de l'UCR des 21 et 22 septembre 2020**

Bonne participation à ces 2 jours (90 personnes). Plus de participation de femmes tant en nombre que par les interventions. Le rapport d'actualité et le débat ont porté principalement sur le rapport Vachey, retraite, COVID, crise sanitaire. Les camarades se sont exprimé.e.s sur les difficultés rencontrées par les structures dans les territoires pour continuer le travail : faiblesse de participation à la journée de mobilisation du 17 septembre.

Les débats ont continué sur l'organisation et la vie syndicale. Grande disparité entre les différentes USR concernant leur budget de fonctionnement en fonction de leurs relations avec les UD. La continuité syndicale n'est pas évidente lors du changement de lieu de résidence des retraité.e.s.

Pour la préparation du congrès UCR, au 21 septembre 325 mandats étaient pourvus sur les 412 dont seulement 118 femmes.

Les amendements du document d'orientation sont à déposer jusqu'au 23 octobre. Actuellement 43 amendements déposés par des USR et 19 amendements par des UFR.

Hélène est intervenue sur les sujets validés à la dernière CE UFR :

- ➔ importance de s'engager sur la campagne « économie des soins »
- ➔ UFR vie syndicale
- ➔ élections CNRACL qui concerne 2,2 millions d'actifs et de 1,4 million de retraité.e.s.
- ➔ la péréquation

Pour l'appel du comité général : les demandes d'ajouts concernant le recours à l'écriture inclusive ainsi qu'un paragraphe sur les retraites des femmes n'ont pas été retenues.

► Informations sur le report du congrès fédéral

Après un CNF en visioconférence, il a été décidé de consulter les USD quant au maintien du congrès de Saint Malo en mai 2021 avec un nombre de mandatés diminué, cause COVID, ou à son report en 2022. L'option de garder la date en changeant de lieu, salle plus grande n'a pas été envisagée, malgré des interventions dans ce sens.

Suite au vote par mandats des USD, il est décidé de reporter le congrès fédéral du 29 mars au 02 avril 2022 (58 053 voix exprimées sur 82 064, maintien : 37%, report : 59%, abstentions : 3%, nuls : 1%).

► Préparation du congrès de l'UCR

Nous avons travaillé toute la journée sur le document d'orientation nos débats ont été très riches. Nous avons reçu de nombreux amendements de cinq sections, remontés par les camarades à la CE, nous en avons retenu une quarantaine : retraites des femmes et inégalités de pension, âge légal de la retraite à 60 ans, péréquation rémunération/retraite, Sécurité sociale plutôt que protection sociale, niveau de vie plutôt que pouvoir d'achat, minimas retraites, fonds d'Action sociale des caisses de retraite, suivi post professionnel.

Rencontre de la CE avec les camarades responsables de la commission des candidatures à la future CE et CFC de l'UCR à notre demande. Nous avons constaté un manque cruel de candidatures de femmes, une syndicalisation faible des femmes (28 % de syndiquée.s retraité.e.s en 2019), et la proposition de deux hommes pour la direction de l'UCR, secrétaire général et secrétaire général adjoint. Nous avons convenu que la politique de cadre n'avait pas pu être menée à l'UCR et que les structures ne faisaient pas vivre la charte égalité annexée à nos statuts. Face au manque de candidatures de femmes nous proposons de réduire la CE de l'UCR pour présenter une CE paritaire.

► Prochaine CE

Pour la CE des 5 et 6 novembre 2020 :

Présidence : Raymond NATIVELLE,

Rapport d'actualité : Bernard FRIGOUT

Compte-rendu : Jean-Luc GIBELIN.

Prochaines CE de l'UFR :

► 5 et 6 novembre 2020

► 14 et 15 décembre 2020

► 18 et 19 janvier 2021

PLFSS 2021 : L'ARNAQUE !

Face à la crise sanitaire historique que nous subissons, on pouvait légitimement attendre que ce **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)** engage une véritable stratégie de rupture avec les lois précédentes.

Rappelons-nous le Président Macron dans son allocution du 16 mars dernier : « *Le Jour d'après, quand nous aurons gagné, ne sera pas un retour au jour d'avant* ». Certes, nous n'avons pas encore gagné contre le virus, mais, sans grande surprise avouons-le, nous sommes une fois de plus face à un gouvernement irresponsable qui nous livre un PLFSS dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années, politiques qui ont conduit à la catastrophe sanitaire actuelle, avec pour conséquence une crise économique et sociale désastreuse pour l'ensemble de la population.

Pire même, avec ce PLFSS, le Gouvernement fait peser l'effort de désendettement de l'État sur la Sécurité Sociale !

Ainsi, une loi votée par l'Assemblée nationale fin juillet a décidé le transfert de 136 Milliards d'€ de dettes de l'État vers la CADES (Caisse

d'Amortissement de la Dette Sociale). Pour rappel, la CADES a été créée en 1995 par le Plan Juppé pour gérer les emprunts de l'État générés par le refus du CNPF (aujourd'hui MEDEF) d'augmenter les cotisations pour financer la Sécu. Ce fut, pour les salarié.e.s et retraité.e.s, l'instauration d'un prélèvement de 0,5% : la CRDS, prélèvement prévu jusqu'en 2024. Le PLFSS 2021 instaure le prolongement de la CRDS jusqu'en... 2033!

PLFSS

PROJET DE LOI
DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE
2021



En transférant 136 Milliards d'€ de dettes de l'État vers la CADES c'est l'essentiel du coût de la crise sanitaire, dont l'État porte l'entière responsabilité, qui est mis à la charge de la Sécu.

Les ressources de la CADES reposant à 79% sur la CRDS et une partie de la CSG, **ce sont essentiellement les salarié.e.s en activité ou sans emploi et les retraité.e.s qui**

paient, à la place de l'État et des Patrons !!

L'ARNAQUE EST LÀ !

Mais elle est aussi dans le fait que le PLFSS prévoit de réaliser 4 Mds d'€ d'économies, nommées pudiquement « mesures de régulation » : structuration de l'offre de soins, pertinence et qualité des soins en ville, amélioration de la performance interne des établissements de santé... bref, on sait ce que toutes ces belles

formules dissimulent... C'est le passage à la vitesse supérieure du plan «Ma santé 2022» que la CGT a dénoncé sous Agnès BUZYN.

Outre le transfert de la dette sociale à la CADES et le prolongement des prélèvements, outre « la maîtrise des dépenses », le PLFSS consacre une part importante au Ségur de la Santé, qu'il présente comme une avancée sociale historique, et dont nous savons bien qu'il n'a répondu ni aux attentes des salarié.e.s, ni aux besoins de la population .

Mais ce n'est pas tout, ce PLFSS comporte une mesure particulièrement scandaleuse : la taxation des assurés sociaux passés par les Urgences hospitalières sans que ce passage débouche sur une hospitalisation

(un forfait de 18 € est évoqué) sous le prétexte de soulager ces services ! Comme si le Gouvernement ignorait que l'engorgement des services d'Urgences résulte principalement du manque de lits, du manque de personnels médicaux et paramédicaux, des déserts médicaux en amont...

Et pour boucler cette arnaque, le PLFSS entérine le vote par le Parlement en juin de la création d'une 5^{ème} branche de la Sécu pour prendre en charge la perte d'autonomie. Présenter la perte d'autonomie des Personnes Agées comme un « nouveau risque », donc implicitement non prévu par la Sécu, est en soi aussi une arnaque car la Sécurité Sociale, telle que créée par Ambroise Croizat et le Comité National de la Résistance, garantissait la prise en charge des besoins de la population « de la naissance à la fin de la vie » !

Les mots ont un sens: créer une 5^{ème} branche, comme le fait le PLFSS, c'est permettre un financement hors cotisations sociales pour l'asseoir sur les financements alloués à la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) financée par la Cotisation Solidarité autonomie (CSA) de 0,3%, et essentiellement la CSG, c'est aussi ouvrir la porte aux assurances privées. Cela confirme la logique d'étatisation de cette 5^{ème} branche, logique qui ne repose en rien sur la démocratie sociale qui fonde la gestion de la Sécu.

Et bien sûr, en parlant de « nouvelle branche pour un nouveau risque » le Gouvernement tente de conditionner la population à « des nouveaux besoins de financement »... pris essentiellement dans les poches des salarié.e.s et des retraité.e.s.

Et la facture s'annonce salée, selon le rapport Vachey, particulièrement pour les retraité.e.s :

- **Alignement du taux de CSG des retraité.e.s de 8,3% à 9,2 % sur 3 ans**
- **Augmentation de la part de CSG non déductible, donc augmentation des Impôts sur le Revenu**



- **Réduction du plafond d'abattement de 10% sur les pensions de retraite, donc encore une augmentation des Impôts sur le Revenu**
- **Réforme de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) : intégration de la valeur de la résidence principale du bénéficiaire, donc baisse de l'APA pour un nombre important d'ayant-droits.**
- **Réforme des droits de succession : augmentation du barème de taxation des héritages**
- **Abaissement du plafond de crédit d'impôts pour l'emploi d'un.e aide à domicile**

- **Quant aux salarié.e.s, ils ne sont pas oubliés non plus, notamment par la proposition d'instaurer une 2^{ème} « Journée de Solidarité »**

En résumé, pour cette « 5^{ème} Branche », la CGT a chiffré que 7 à 8 Milliards d'€ seraient financés par les retraité.e.s, 2 Mds par les salarié.e.s et seulement 1 Md par les entreprises !!

Ce PLFSS examiné par le Conseil des Ministres le 7 octobre dernier sera débattu au Parlement durant le 3^{ème} trimestre 2020 : Il peut donc encore être modifié.

D'autant que soumis à avis des Conseils d'Administration des Caisses Nationales de la Sécurité Sociale, tous ont émis un avis défavorable! Il nous appartient donc de peser, ensemble, retraité.e.s et salarié.e.s, par la mobilisation, qui se gagnera par l'information et par la crédibilité de nos propositions.

La Confédération vient d'éditer un Livret pour «La Sécurité Sociale du XXI^{ème} siècle » : <https://www.cgt.fr/livret-securite-sociale-edition-2020>

PARTICIPONS MASSIVEMENT :

- ➔ Aux journées nationales d'action,
- ➔ Le mardi 17 novembre à l'Appel de l'Union Confédérale des retraité.e.s.

Nicole DEFORTESCU, CE UFR

25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

La CGT appelle à participer à des actions unitaires avec d'autres organisations dès le samedi 21 novembre dans les territoires et sur les lieux de travail et dans les syndicats le 25 novembre.

Chaque jour, en France les femmes sont victimes de violences verbales, psychologiques, physiques... Tous les 2 jours, une femme meurt assassinée par son compagnon ou son ex-compagnon, 30 % des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. Qu'elles aient lieu à la maison, au travail ou dans la rue, les violences ne sont jamais une fatalité. Les femmes retraité.e.s ne sont malheureusement pas épargnées par les violences sexistes et sexuelles, les féminicides...

Les mobilisations de ces dernières années partout en France et dans le monde ont réussi à sortir les violences sexistes et sexuelles de l'ombre, pour les dénoncer et exiger des mesures de prévention et de lutte. Pourtant, le gouvernement se limite à des engagements sans lendemain et sans moyens, prétextant la crise économique et sanitaire pour renvoyer la question des violences sexistes et sexuelles à plus tard. Le président de la République a nommé un ministre de l'Intérieur mis en cause pour viol et tourne le dos à sa soi-disant « grande cause nationale »!!!

Nous porterons la voix de toutes celles qui, cumulent les violences en raison de leur handicap, de leur vulnérabilité, de leur âge, de leur origine sociale, de leur statut de migrantes, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou parce qu'elles sont « racisées ».

Nous porterons la voix des milliers d'enfants victimes ou co-victimes de violences.

Nous porterons la voix de celles qui ne peuvent plus parler, assassinées parce qu'elles étaient des femmes.

Nous exigeons un milliard d'euros pour financer des politiques publiques.

Le mouvement syndical, avec une grande implication de la CGT, a permis de gagner en 2019 une norme 190 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), première loi mondiale contre les violences et le harcèlement. Nous exigeons que le MEDEF cesse de bloquer la mise en œuvre de cette convention et que le gouvernement français l'applique et la ratifie en créant de nouveaux droits pour protéger le droit au travail des femmes.

Nous exprimerons notre force, notre colère et notre détermination pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles.



STOP

*Avec la CGT,
mobilisons-nous :
#STOP aux
VIOLENCES
SEXISTES
ET SEXUELLES*

GUIDE "COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES"

La CGT vient de publier ce nouveau guide de 114 pages à partir du travail du collectif confédéral femmes-mixité. De nombreux exemplaires viennent d'être envoyés dans les UD.

➡ **Pour le télécharger :** <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2020/10/CGT-VIOLENCES-SEX-interactif.pdf>

SOMMAIRE DU GUIDE :

1. VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?
2. QUELS LEVIERS SYNDICAUX ? COMMENT UTILISER LES IRP ?
3. COMMENT AGIR EN CAS DE VIOLENCES ?
4. AGIR SYNDICALEMENT : QUELLES REVENDICATIONS PORTER ?
5. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN INTERNE À LA CGT
6. CADRE ET RECOURS JURIDIQUES
7. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



Samuel PATY, décapité pour avoir enseigné la liberté d'expression

► Nous avons rassemblé deux messages envoyés par 2 camarades à la CE de l'UFR :

Juste un mot pour exprimer ma révolte et ma grande tristesse suite à l'assassinat islamiste de Samuel PATY, professeur d'Histoire Géographie au collège des Aulnes, à Conflans-Sainte-Honorine.

Oui je ressens une immense tristesse et mes pensées vont d'abord à sa famille et à ses proches.



Je n'ose imaginer le traumatisme qu'un tel acte peut produire au sein d'une famille, et en tant qu'humaniste, je ressens et partage ce moment d'émotion, de douleur et de peine.

Cet assassinat politique, monstrueux et ignoble, s'ajoute aux trop nombreux attentats perpétrés par des « fous de dieu », qui au nom de l'islam veulent détruire notre république laïque fondée sur les concepts de liberté de conscience, de liberté d'expression, d'émancipation.

Mais je suis aussi révoltée de voir les responsables politiques d'aujourd'hui et d'hier jouer la compassion pour mieux brandir la répression, se réunir en Conseil de Défense... bref se répandre sur le « comment lutter contre » en s'abstenant de regarder le « pourquoi » ! Car qui a créé les

ghettos des banlieues, qui y a fermé les services publics, qui a ordonné à la police de cesser de faire de la prévention de proximité pour faire « du chiffre » et réprimer, qui a baissé les subventions des associations, qui a supprimé les postes d'éducateurs, d'animateurs sociaux, réduits les moyens de l'éducation nationale??? : Mitterrand, Chirac, Sarkozy, Hollande et maintenant Macron... et tous ceux qui ont soutenu et soutiennent leur politique.

Mais je suis également en colère et révolté face à cette "gauche" qui depuis trop longtemps se réfugie derrière le post colonialisme et autre liberté individuelle absolue pour ne pas condamner d'une manière forte et sans ambiguïté l'intégrisme et l'idéologie de l'islam politique.

Une grande majorité de musulman.e.s sont tout.e.s aussi révoltées et atterrées que nous... Je pense particulièrement ce soir à la mère de la première victime de Mohamed MERRAH, qui parcourt inlassablement la France pour aller expliquer aux jeunes dans les écoles les dangers et dérives du fanatisme. Il est temps de stopper la stigmatisation des femmes et des hommes musulman.e.s qui n'ont rien à voir avec ces attentats.

Nous espérons, suite à cette nouvelle abomination, que nous puissions toutes et tous nous retrouver pour combattre ensemble cette idéologie, agir et combattre ces obscurantistes, ces fanatiques ennemis de la République, tout en gardant l'esprit laïc qui permet à tous de pratiquer sa religion ou de choisir de ne pas avoir de religion, dans la sécurité et la sérénité.

Nicole DEFORTESCU et Luc MORVAN,
CE UFR

VOIR LE COMMUNIQUÉ UNITAIRE :

<https://www.cgt.fr/actualites/face-lobscurantisme-faisons-grandir-une-societe-unie-et-fraternelle>

Suite de l'affaire Geneviève LEGAY

L'IGPN CONCLUE QUE LA CHARGE ÉTAIT DISPROPORTIONNÉE

Un article de Médiapart du 23 septembre 2020 révèle les conclusions de l'IGPN (Inspection générale de la Police Nationale = police des polices) : « La charge de police à l'origine des blessures de Geneviève LEGAY était disproportionnée, selon l'IGPN... les ordres donnés par le commissaire divisionnaire Souchi se caractérisent par un manque de clarté et un aspect directif... ils sont *«inadaptés en particulier lors de la charge effectuée [...] au cours de laquelle Madame Legay a été poussée»* ».

Pour la journaliste de Médiapart, cette *« conclusion est éminemment symbolique dans une affaire qui a fait grand bruit, tant elle a été marquée par des mensonges, des dissimulations et des "conflits d'intérêts". L'IGPN reconnaît enfin ce que nombre de témoins se tuent à répéter depuis le début de l'affaire: Geneviève Legay, 73 ans, gravement blessée le 23 mars 2019, à Nice au cours d'une manifestation des "gilets jaunes" a bien été renversée par les forces de l'ordre au cours d'une charge que les gendarmes interrogés ont jugé brutale, violente et illégale »*.

Rappelons que notre camarade Geneviève a été hospitalisée près de 2 mois et a encore des séquelles de ses graves blessures. *« Une vidéo tournée par la cellule image ordre public (CIOP) des gendarmes et jamais diffusée jusqu'à présent, montre la réalité de cette charge »* et l'utilisation des matraques...

Le rapport de l'IGPN se base sur les témoignages de gendarmes et policiers présents qui remettent en cause la stratégie du commissaire SOUCHI. Un rapport du 25 mars rédigé par le capitaine de gendarmerie qui a refusé de participer à cette charge et d'engager son escadron composé d'une soixantaine d'hommes, est particulièrement éloquent : il qualifie la charge de *« brutale et violente »*, en *« totale disproportion, et nécessité, face à une foule d'une trentaine de personnes assez âgées, très calmes »*. Il a alerté sa hiérarchie du comportement *« presque dangereux »* du commissaire de police qui hurlait que *« les gendarmes étaient là uniquement pour "triquer" du manifestant »*.

Mais le Président de la République et le Procureur de la république... n'ont pas tenu compte des rapports du terrain, bien au contraire... On peine à comprendre que la hiérarchie policière ignorait que le comportement du commissaire avait été inadapté et violent ?



CONTRE-VÉRITÉS ET MENSONGES AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ÉTAT...

La journaliste de Médiapart pose la question de savoir si *« Emmanuel Macron a sciemment menti ? »* Il avait déclaré le 25 mars 2019, deux jours après les violences que *« Cette dame n'a pas été en contact avec les forces de l'ordre »*, en ajoutant *« quand on est fragile [...] on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits et on ne se met pas dans des situations comme celle-ci. »* !!! Pourtant, dès le 23 mars, la plus haute hiérarchie de la gendarmerie avait été informée des faits : *« Est-il possible que dans une affaire aussi médiatisée, des informations aussi sensibles ne soient pas remontées jusqu'à l'Élysée ? »*.

Le Procureur de Nice, Jean-Michel PRÊTE, avait déclaré dans une conférence de presse le 25 mars 2019 : *« Ce dont on est sûr (...) à l'analyse des images, pixel par pixel, c'est qu'elle n'a pas été touchée par les forces de sécurité »*. Mais sa version avait été contredite par plusieurs images diffusées trois jours plus tard. Selon le journal *Le Monde*, le procureur a affirmé qu'il n'avait pas voulu mettre le chef de l'État dans l'embarras *« avec des divergences trop importantes »* entre les versions. Et ce, de sa propre initiative. » ! Devenu gênant dans cette affaire, il vient d'être muté à la Cour d'appel de Lyon (d'autre part, il avait été perquisitionné en décembre 2018 dans le cadre d'une enquête diligentée par le parquet national financier pour avoir tenté de favoriser un candidat à la reprise du palace niçois Negresco...). Pour un magistrat interrogé dans *Marianne*, cette décision ne constitue toutefois pas une sanction disciplinaire c'est une "mise au vert" avec "une mutation à équivalence" d'un magistrat.

Christophe CASTANER, le Ministre de l'Intérieur d'alors, semble avoir choisi de *« s'enfoncer dans le mensonge »* et soutenir la version officielle en récompensant de la médaille *« intérieure »* le 16 juin 2019, Rabah SOUCHI et sa compagne Hélène PEDOYA, commissaire divisionnaire également impliquée dans le maintien de l'ordre ce jour-là.

Cette promotion de médailles a été nommée cyniquement « gilets jaunes ». La commissaire divisionnaire était présente sur les lieux de la manifestation et malgré cela le procureur de la République lui avait confié l'enquête sur cette affaire, elle avait aussitôt corroboré la version mensongère de son conjoint le commissaire Souchi : « *une chute en lien avec la présence d'un photographe s'accroupissant pour prendre un cliché des manifestants [...] la manifestante [Geneviève Legay] trébuchait à ce moment-là.* » !!!



Dessin de JERC en 2019

Les avocats de Geneviève LEGAY, n'avaient jamais entendu parler de ce rapport de l'IGPN avant qu'il soit communiqué par Médiapart ! Pour son avocat Arié ALIM, c'est un point central du dossier, à savoir le bien-fondé ou non de la charge policière : « *Soit le procureur n'avait pas connaissance de ce rapport et alors c'est une faute professionnelle, soit il en avait connaissance mais n'a rien dit et dans ce cas c'est une infraction pénale.* »

Articles utilisés :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/210920/affaire-legay-l-igpn-conclut-la-disproportion-de-la-charge-et-dement-macron>
Le rapport de gendarmérie très édifiant se trouve sur le site de médiapart
<https://www.marianne.net/societe/affaire-legay-la-mutation-du-procureur-de-nice-est-elle-vraiment-une-sanction>
https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/24/affaire-legay-pour-sa-defense-le-procureur-de-nice-ne-voulait-pas-embarrasser-macron_5492695_3224.html

L'avocat a obtenu le dépaysement de l'instruction dans la juridiction de Lyon de cette affaire où les « conflits d'intérêts » (ou plutôt la volonté de masquer la décision des violences policières ?) se cumulent depuis le premier jour. Mais la juge d'instruction refuse toujours l'accès du dossier au Défenseur des droits !!!

Concernant les commissaires Rabah SOUCHI et Hélène PEDOYA, l'avocat déplore qu'ils ne soient « *inquiétés ni par l'Intérieur ni par la Justice. Cela s'apparente désormais à de la protection forcenée.* »

DÉFENDRE ET AMÉLIORER NOS DROITS ET LIBERTÉS À MANIFESTER

Au regard des témoignages, des vidéos et des rapports des manifestant.e.s, des journalistes, de la police, de la gendarmerie... et du recours de Geneviève en justice, cette affaire est devenue très emblématique du déni et des mensonges d'État concernant les violences d'État. Le maintien de l'ordre est bien loin de nos valeurs républicaines et la politique de répression remet gravement en cause notre droit de manifester et notre sécurité. Même le Défenseur des droits dénonce la restriction de la liberté de manifester dans son rapport d'activités remis en mars 2019.

Nous renouvelons tout notre soutien à Geneviève et comme pour les autres affaires de violences policières nous appelons à participer aux initiatives pour défendre et améliorer nos droits et libertés.

*Je tiens à remercier Geneviève LEGAY qui a relu et corrigé l'article.
Sylvie BRUNOL, CE UFR*

▶ À LIRE : L'OUVRAGE DE GENEVIÈVE LEGAY, « CELLE QUI N'ÉTAIT PAS SAGE »



Présentation de l'éditeur

Le 23 mars 2019, la France découvre Geneviève Legay, âgée de 73 ans, renversée par une charge de police et retrouvée au sol dans une mare de sang, place Garibaldi à Nice. Son nom traverse les frontières. Elle devient un des symboles du mouvement des Gilets jaunes et de la répression policière tant dénoncée.

Dans cet ouvrage, Geneviève LEGAY évoque, à travers un long entretien, son parcours de vie et tous ses combats. Porte-parole départementale d'Attac, syndicaliste, altermondialiste, féministe et écologiste, elle est partie prenante du mouvement des Gilets jaunes.

AU FIL DES PAGES VOUS DÉCOUVRIREZ L'ÉTONNANTE ÉNERGIE ET LA RÉELLE SAGESSE DONT ELLE FAIT PREUVE, FIDÈLE À SES NOMBREUX ENGAGEMENTS. UN TÉMOIGNAGE ÉMOUVANT ET FORT. UNE PAROLE VRAIE ET PLEINE D'HUMANITÉ.

Éditions Syllepses, Collection : « Des paroles en actes », Décembre 2019, 156 pages.

Tristes disparitions...

En cette fin juillet 2020 et en cette fin septembre, deux belles voix se sont éteintes.

Le 28 juillet, celle de Gisèle Halimi, la militante, la féministe, la rebelle, la voix de la justice pour les droits des femmes...

Le 23 septembre, celle de Juliette Gréco, la femme libre, la féministe, la chanteuse amoureuse des textes des plus grands poètes...

Écoutons-les encore ces deux voix, en leur prêtant la nôtre, pour lire quelques-uns de leurs propres mots, bien que leurs combats ne sauraient se résumer à ces quelques phrases extraites d'articles ou d'interview.

► La voix de Gisèle HALIMI :

« L'indépendance économique est le socle même des démarches de libération. C'est à partir de là qu'on peut mettre fin aux discriminations ».



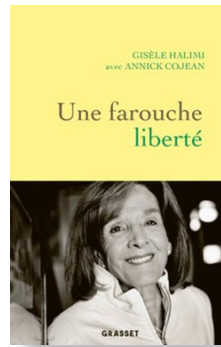
« Je n'ai jamais vu la justice comme un métier ordinaire. Pour moi, la justice est un instrument de combat, un instrument d'intervention politique, un instrument qui permettait de redonner aux humiliés, aux offensés, aux colonisés, aux femmes, leur dignité perdue ».

► Article de la NVO « La cause des femmes : un livre d'entretien avec Gisèle Halimi » : <https://nvo.fr/la-cause-des-femmes/>

► La voix de Juliette GRÉCO :



« Apprenez à dire non. C'est la première des choses. Refusez les coucheries, les conneries, refusez les compromissions. Refusez les textes dégueulasses d'un producteur qui ne songe qu'à vous baiser dans un coin de bureau. Refusez l'humiliation. Restez dignes. Les femmes sont des hommes bien ! ».



Pour elles deux, faire avancer les droits des femmes, s'affirmer en tant que femme, c'était aussi faire avancer la cause des hommes.

En septembre un « homme bien » lui aussi est parti : le journaliste Marcel TRILLAT.

Un homme qui a en commun avec Gisèle et Juliette, le refus de l'oppression, de la colonisation, du racisme. Il a donné sa voix aux « sans-voix », à la classe ouvrière dans son ensemble. Comme elles, il avait appris à dire NON ! Viré de l'ORTF en Mai 68, il a milité toute sa vie, aux côtés de la CGT, pour l'indépendance de l'audiovisuel public.



► Voir l'hommage du Syndicat National des Journalistes CGT : <https://snjcg.fr/wp-content/uploads/sites/11/2020/09/SNJ-CGT-Hommage-Marcel-Trillat-19-septembre-2020.pdf>

Pour leurs combats et la cohérence de leurs parcours, ces trois voix forcent notre respect.

Il faut lire ou relire les livres de Gisèle HALIMI, il faut écouter Juliette GRÉCO chanter Prévert, Desnos, Béart, Brel, Brassens et Léo Ferré... Il faut écouter la voix rocailleuse de notre camarade Marcel sur le site de l'UCR-CGT : <http://www.ucr.cgt.fr/1499-79-291-Marcel-Trillat>



TEMOINS/ACTEURS
Marcel Trillat

Une exception dans le paysage audiovisuel. Courageux, intègre, débordant d'humanité, Marcel nous manque déjà. Il nous parle de mai 68 et de son parcours d'homme, de journaliste, de militant...

Nicole DEFORTESCU

Initialement prévus du 11 au 15 mai 2020, les congrès de l'UFAS et UFSP¹ se sont déroulés du 6 au 9 Octobre 2020 (COVID oblige) à l'Île de Ré, dans un centre de vacances très agréable de Touristra « Village Océanique ».

Invitées à prendre la parole pour l'UFR aux deux congrès, nous avons été chaleureusement accueillies à la Gare de La Rochelle et au village.

Le mercredi matin 7 octobre, nous sommes intervenues en séance plénière du congrès de l'UFAS et le Jeudi 8 en début d'après-midi c'est au congrès de l'UFSP que nous prenons la parole.

Le diaporama de notre UFR et nos commentaires ont été favorablement appréciés et s'il n'y a pas eu de débat à la suite de notre présentation, c'est que le temps était compté dans l'organisation des congrès, mais nous avons eu l'occasion de discuter avec les délégué-e-s, soit à notre stand, soit au cours de rencontres tout au long de ces 2 jours « en respectant les gestes barrières ».



Voir le Bulletin Fédéral n° 16 du 12 octobre 2020 pour appel du congrès de l'UFAS et UFSP : <http://www.sante.cgt.fr/Bulletin-Federal-no-16-du-12-octobre-2020>

1) UFAS : Union Fédérale de l'Action Sociale.
UFSP : Union Fédérale de la Santé Privée.

L'enjeu de la syndicalisation des retraité.e.s pour la défense de leurs revendications doit être systématiquement rappelé auprès des organisations d'actives et actifs à chaque occasion, et les congrès en sont une. Les délégué-e-s ont bien compris l'enjeu de la continuité syndicale.

C'est pour cela que nous répondons toujours présent-e-s à toutes les sollicitations... et parfois même que nous les provoquons !!!

Marie Ange CARDAN et Régine ROUXEL-POUX